PROJET PEDAGOGIQUE

ALSH de Creysse

Du mercredi 6 septembre 2023
au mercredi 3 juillet 2024

Sommaire

	Descriptif de l'accueil	p. 3
I.	Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif	p. 4
II.	Les objectifs pédagogiques	p. 5
III.	Les activités	p. 6
IV.	La répartition des temps respectifs d'activité et de repos	p. 6
V.	Les modalités de participation des mineurs	p. 8
VI.	Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés	p. 8
VII.	Les modalités de fonctionnement de l'équipe	p.9
VIII.	Les modalités d'évaluation de l'accueil	p.10

Descriptif de l'accueil

Nature de l'accueil : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Adresse : route de Leymonie, 24100 Creysse
Tél : 05 53 22 05 58
alsh.creysse@la-cab.fr

L'ALSH de Creysse est une structure gérée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise. Il accueille des enfants de 3 à 12 ans. La CAB propose aux familles d'accueillir leurs enfants tous les mercredis durant la période scolaire. L'ALSH a pour vocation de proposer des loisirs éducatifs, culturels et sportifs répondant aux besoins des enfants.

Il se situe au château du Roc, dans la campagne, route de Leymonie à Creysse, sur un site avec de grands espaces verts et boisés. Il comprend deux bâtiments principaux qui accueillent, en fonction des groupes d'âge d'enfants, les lieux de vie, d'activités et de restauration. Sont également utilisées différentes infrastructures du territoire en fonction des plannings d'activités établis par l'équipe d'animation et des plages horaires disponibles.

Nom et coordonnées de l'organisateur : Communauté d'Agglomération Bergeracoise
Domaine de la Tour - La Tour Est - CS 40012 - 24112 Bergerac Cedex
Nombre de places et âges des enfants : 99 enfants : 24 enfants de 3 à 6 ans et 75 enfants de 6 ans à 12 ans.
L'ALSH est ouvert de 7h30 à 18h30, les mercredis du 7 septembre 2022 au 5 juillet 2023.

Directeur :

Quentin CHAUVEAU

↓

Animateurs :

Aurélia AUBAUD

Anne BORIE

Gaëlle CARMEL

Alicia DUTRIEZ

Laetitia GUICHARD

Jérémy MARTINEZ

Sana VIGNAL

I. Rappel des intentions éducatives du Projet Éducatif

L'Accueil de Loisirs est une richesse supplémentaire dans la construction de l'enfant en tant que futur adulte.

Il répond aux besoins et aux rythmes de l'enfant et du jeune en toute sécurité (affective, morale et physique).

La politique jeunesse de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise s'articule donc autour des orientations éducatives suivantes :

Promouvoir le loisir éducatif :

Le rôle de l'animateur est de créer les conditions propices aux enfants en vue de permettre la construction de leur identité et l'émergence de leurs idées. L'enfant ou le jeune doit pouvoir avoir le droit et la liberté de s'exprimer, de choisir, de proposer et de décider.
Favoriser le développement et l'épanouissement de l'enfant, du jeune, par le jeu et l'activité dans le respect de ses rythmes et de ses besoins chrono-biologiques.
Garder toujours à l'esprit que les temps passés par l'enfant sur les structures de loisirs doivent être des temps de détente et de plaisir.

Favoriser l'autonomie et le sens des responsabilités
Mettre les enfants et les jeunes en situation de coresponsabilité au sein du groupe, dans la vie quotidienne comme dans les activités de loisirs.
Cela est rendu possible lors de l'élaboration de projets, avec pédagogie et méthode. Pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences.

Favoriser la mixité sous toutes ses formes (culturelle, sociale…).

Beaucoup de communautés vivent à côté les unes des autres sans se rencontrer et en ne se connaissant pas ou peu. Pour un enrichissement mutuel et pour limiter les risques de rejet ou de repli, il est nécessaire de favoriser la rencontre de différentes cultures.

Nos accueils de loisirs sont, en ce sens, des lieux privilégiés pour favoriser le «vivre ensemble». Facteur d'enrichissements mutuels, la mixité se décline sous diverses formes :

- Genre : garçon/fille ;
- Handicap : accueillir, agir avec des personnes en situation de handicap ;
- Territoire et habitat : urbain/rural ; quartiers politique de la ville, … ;
- Âge ;
- Sociale : permet le brassage, la rencontre sans distinction des personnes par CSP (catégories socio-professionnelles), des plus humbles aux plus aisées ;
- Culturelle : selon ses origines, l'éducation reçue, ses pratiques, etc...

Accueillir les différences en favorisant l'inclusion des enfants atteints de troubles de la santé ou de handicap dans des séjours composés de mineurs valides.

En faisant référence à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation, la citoyenneté et la vie sociale des personnes handicapées.

La CAB prend en compte les spécificités de cet accueil en s'appuyant sur les compétences d'un partenaire privilégié : l'IME (l'Institut Médico Éducatif) de Rosette géré par l'association des Papillons Blancs.

Un Projet d'Accueil Adapté est construit avec la famille pour tout accueil d'enfant en situation de handicap pour évaluer les besoins spécifiques de l'enfant.

Amener les enfants et les jeunes à découvrir leur territoire dans sa dimension locale en priorité, mais aussi plus élargie avec la proposition de mini-séjours.
La complémentarité entre les accueils de loisirs au niveau des moyens humains et logistiques contribue à un travail de mise en réseau des compétences (rencontres inter-centres).

Sensibiliser les enfants et les jeunes à la notion de développement durable et d'écocitoyenneté.
Le développement durable répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures. Véritable enjeu de société, les accueils de loisirs sont des vecteurs de transmission des valeurs de respect de l'environnement et d'encouragement à une démarche de développement durable.
Dans les ALSH de la CAB, les enfants sont attentifs et participatifs à des activités d'expérimentation de type : réalisation d'un potager, sensibilisation au tri sélectif et au recyclage.

II. Les objectifs pédagogiques

Les responsabilités et les tâches sont réparties en fonction des besoins et attentes des enfants en cohérence avec le projet éducatif.
Le projet pédagogique est élaboré en équipe, chacun apporte sa réflexion.
Nous nous appuierons sur les compétences de chacun et la complémentarité dans l'équipe pour proposer le programme d'activités aux enfants.

- ✓ **Objectif pédagogique : Savoir être et savoir vivre ensemble**

- **Objectifs opérationnels :**

- Développer la solidarité, la coopération et l'entraide,
- Développer le respect de soi-même, des autres et de l'environnement,
- Favoriser la convivialité,
- Accompagner les enfants vers l'autonomie et la prise de décision.

- **Actions :**

- En instaurant des rituels et en aménageant notre journée type,
- En instaurant des règles communes et construites avec les enfants,
- En accompagnant les enfants dans différentes tâches du quotidien pour l'apprentissage de l'autonomie,
- En proposant des activités communes aux maternelles et aux primaires pour développer l'entraide et la solidarité,
- En permettant et en donnant des responsabilités aux enfants : préparation, installation et rangement des activités, du goûter et du repas,
- Multiplier les temps favorisant les échanges, le dialogue avant pendant et après l'activité.

✓ **Objectif pédagogique** : **Favoriser le loisir éducatif**

- **Objectifs opérationnels** :

- Proposer des activités ludiques, culturelles, sportives et artistiques,
- Susciter la curiosité des enfants,
- Amener les enfants à découvrir leur territoire et leur environnement.

- **Actions** :

- En amenant l'enfant à vivre de nouvelles situations au travers d'activités,
- En accompagnant les enfants dans une démarche de découverte de leur environnement direct (espaces extérieurs de l'ALSH),
- En utilisant différentes techniques d'animation pour permettre aux enfants d'ouvrir leur imaginaire,
- En sollicitant et en développant le libre arbitre des enfants.

III. Les activités

Notre priorité est de garder l'intérêt de l'enfant au cœur de notre pratique.

La qualité éducative des activités tient compte :
- du respect des enfants
- du dynamisme et du professionnalisme de l'animateur

L'offre de loisirs culturelle et sportive reste adaptée aux rythmes et à l'âge de l'enfant. L'accueil et la prise en charge de chaque enfant se font en fonction des arrivées échelonnées des enfants sur le site.
Chaque activité doit être une plus-value éducative pour l'enfant et a pour visée d'apporter quelque chose. Elle doit avoir du sens tout en étant un moyen au service des objectifs éducatifs et pédagogiques.

IV. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

À travers l'organisation de la vie quotidienne, l'équipe s'engage à respecter la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis (cf VIII**.** Les rôles et modalités de fonctionnement de l'équipe).
Dès 7h30, les enfants sont pris en charge par les animateurs sur le site du château du Roc

3 / 5 ans	6/12 ans
7h30 – 9h30	**7h30 – 9h30**
• Arrivées échelonnées des enfants et des animateurs. • Echanger, informer, donner confiance • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines…	• Arrivées échelonnées des enfants et des animateurs. • Echanger, informer, donner confiance • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines…
9h30 – 11h30	**9h30 – 11h30**
• Passage échelonnées aux sanitaires. • Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement.	• Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement.
11h30 – 12h	**11h30 – 14h**
• Retour au calme, lecture d'un conte, relaxation. • Passage échelonné aux sanitaires	• 1er et 2ème service de restauration • Temps de développement personnel • Passage échelonné aux sanitaires. • Repas en compagnie des animateurs • Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage • Réguler le bruit • Faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants et engager la convivialité
12h – 13h	
• Repas en compagnie des animateurs • Responsabiliser et développer l'autonomie et favoriser l'apprentissage • Réguler le bruit • Faire découvrir les mets, ne pas forcer les enfants et engager la convivialité	
13h – 13h30	**14h – 14h30**
• Temps de développement personnel : permettre à l'enfant d'avoir du temps libre • Donner à jouer, laisser et/ou jouer avec les enfants. • Passage échelonné aux sanitaires	• Temps calme : jeux de société, débat entre copains, relaxation
13h30 – 15h * / 13h30 – 14h**	**14h30 – 16h**
• ¾ ans : temps de sieste* • 4/5 ans : Temps calme: lecture, petits jeux de relaxation**	• Rassemblement des enfants. • Présentation de la demi-journée et choix des activités. • Rangement. • Bilan de la journée
14h – 16h	**16h – 16h45**
• Rassemblement des enfants, temps d'échanges entre les enfants et les animateurs. • Présentation de la demi- journée et choix des activités. • Rangement. • Bilan de la journée	• Préparation du goûter (1 animateur prépare le goûter avec l'aide de certains enfants qui le souhaitent. • Goûter en compagnie des animateurs • Rangement et nettoyage des tables et chaises
16h – 16h45	**16h45 – 18h30**
• Préparation du goûter (1 animateur prépare le goûter avec l'aide de certains enfants qui le souhaitent. • Goûter en compagnie des animateurs • Rangement et nettoyage des tables et chaises	• Départs échelonnés des enfants et des animateurs • Activités calmes, finition des activités de la journée • Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents. • Les animateurs doivent savoir comment repartent les enfants • Rangement de la salle au fur et à mesure des départs enfants/animateurs.
16h45 – 18h30	
• Départs échelonnés des enfants et des animateurs. • Aucun enfant ne part seul sans autorisation des parents. • Les animateurs doivent savoir comment repartent les enfants • Activités calmes : jeux de société, dessins, contes, comptines • Rangement de la salle au fur et à mesure des départs enfants/animateurs.	

V. Les modalités de participation des mineurs

- Mise en place de règles de vie discutées entre les enfants et l'équipe d'animation.
- Mise en place de conseils de copains où les enfants partagent des informations sur la vie du centre, proposent, choisissent leurs activités.
- Mise en place de plusieurs outils et/ou des échanges sur les émotions pour que les enfants apprennent à les reconnaitre et à en parler.
- La réparation plutôt que la punition. La réparation permet à l'enfant de retrouver son estime de soi tout en prenant conscience de son acte à l'inverse de la punition qui le laisse avec un sentiment d'échec. Une concertation se fait entre l'animateur et l'enfant pour définir la réparation.
- Mise en place de plusieurs rituels pour un meilleur repérage dans le temps
- Une souplesse de fonctionnement : il est important pour nous de permettre aux enfants d'âge différents de se rencontrer, de partager et de vivre certains moments ensemble. Ces temps d'échanges sont constructifs pour les grands comme pour les plus petits.
- Association des enfants au fonctionnement de la vie de l'accueil de loisirs en participant aux taches de la vie quotidienne : installation et rangement des activités, du matériel, des jeux et des temps de repas.

VI. Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés

Espace de loisirs maternel

Il est situé dans le bâtiment annexe au château :

- Une salle d'activités de 61 m2
- Deux salles de repos/sieste : l'une 20 m2 et l'autre de 17 m2

Espaces de loisirs primaire

Les enfants de plus de 6 ans sont répartis dans les deux bâtiments principaux :

- 6/8 ans : deux salles d'activités dans le bâtiment annexe : une grande salle de 103 m2.
- 8/12 ans : une grande salle d'activités de 97 m2 dans le château.

Espace partagé : un espace paisible de 20m2 (bibliothèque)

Autres infrastructures de l'accueil de loisirs :

- un espace de restauration comprenant deux réfectoires de 35 et 48 m2, d'une cuisine et d'un vestiaire pour le personnel.
- un bureau d'accueil avec partie infirmerie, le bureau de la direction de 42 m²
- un vestiaire/tisanerie/salle de repos animateurs de 12 m2
- des salles de rangement de 21 m2
- des blocs sanitaires primaire et maternel
- 3.5 hectares d'espaces verts boisés
- un garage/lingerie de 40 m2

VII. Les modalités de fonctionnement de l'équipe

Le directeur

- anime l'équipe,
- met en œuvre le dispositif organisationnel de la structure,
- est garant de la démarche pédagogique et de sa pertinence par rapport aux orientations éducatives,
- s'assure que l'enfant trouve sa place dans l'offre de loisirs éducatifs,
- gère et contrôle le personnel de restauration,
- organise l'entretien du site,
- s'inscrit dans un processus de formation et de tutorat, auprès des personnels,
- est un gestionnaire administratif, financier et d'équipement,
- a pour mission la mise en œuvre et le suivi des partenariats.

L'animateur

Il a pour rôle d'animer, d'organiser, de réguler tous les moments de la vie quotidienne et collective des enfants :

- Il est en contact direct avec les enfants et doit veiller à leur sécurité physique, morale et affective**.** Construit une relation de qualité avec les enfants qui lui sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.
- Il participe à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels de service… Il doit donc manifester une réelle capacité à travailler en équipe.

Une vigilance particulière est demandée à l'ensemble du personnel pour :

- ne pas fumer en présence des enfants.
- ne pas utiliser de portable sans cas d'urgence.
- mettre en ordre les salles, vérifier les fermetures des portes, fenêtres, lumières, WC.

Les réunions

L'organisation des mercredis est abordée lors de la réunion hebdomadaire. Le mardi matin est consacré aux orientations pédagogiques que souhaite suivre l'équipe, à la préparation des activités et aux projets et bilans. Ces rencontres permettent la cohésion d'équipe. Elles permettent également d'établir ou de réajuster les grilles d'activités et de travailler sur les projets communs.

Au cours de ces réunions, les animateurs et la direction peuvent partager les informations, évaluer les écarts entre le projet pédagogique et la réalité du terrain pour réajuster le comportement ou les actions de chacun. C'est aussi l'occasion de régler certains détails mais aussi de dynamiser, d'écouter, de maintenir une cohérence du groupe. C'est un moment important. Pour réaliser ce travail dans les meilleures conditions possibles, l'équipe dispose d'outils tels que : cahier de liaison dans lequel sont notées toutes les informations que souhaite communiquer chaque membre de l'équipe, livrets de projet d'actions où les thèmes sont renseignés et les activités sont inscrites sous forme de plannings, livret pour les projets sportifs, grille de présences et d'absences du personnel permanent. Les intervenants sont choisis en fonction de leur spécialité et en lien avec le projet d'animation.

VIII. Les modalités d'évaluation de l'accueil

Une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse :
Une évaluation continue a lieu lors d'une réunion le mardi pour faire un bilan du mercredi passé avec la participation des enfants sur les activités : une synthèse sera proposée en retour à la direction et aux élus jeunesse.

Afin que le projet pédagogique soit le reflet du fonctionnement de l'équipe et un véritable outil de travail, des outils d'évaluation sont mis en place : indicateurs, critères et grilles d'évaluation. Ils font l'objet d'échanges et d'analyse de pratiques en équipe.
Ces outils permettent de mesurer l'écart entre les objectifs fixés dans le projet pédagogique et la concrétisation sur le terrain à travers nos différents moyens.